

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS  
PROVINCIAUX DU QUÉBEC  
1981, rue Léonard-De Vinci  
Sainte-Julie (Québec)

## **FAITS SAILLANTS DU CONSEIL DE DIRECTION**

**TENU LES 13, 14 ET 15 DÉCEMBRE 2012**

Voici un compte rendu des faits saillants discutés lors du Conseil de direction tenu les 13, 14 et 15 décembre 2012.

Si des questions sont soulevées à sa lecture, n'hésitez pas à contacter votre directeur régional qui pourra assurément vous répondre ou vous référer au membre de l'Exécutif concerné, s'il y a lieu.

\*\*\*\*\*

## **SUJETS TRAITÉS PAR LE PRÉSIDENT, M. PIERRE VEILLEUX**

- Ø Réunion du Conseil permanent des services policiers
- Ø Lettre au ministre fédéral de la Sécurité publique
- Ø Projet de loi 12
- Ø Projet de loi C-377
- Ø Allégations criminelles sur certains membres de l'État-major de la SQ
- Ø Nouvelle politique vestimentaire
- Ø Agent de relations communautaires en prêt de personnel
- Ø Système de reclassement des emplois
- Ø Nouvelle structure aux enquêtes
- Ø Ratio de vacances interunités
- Ø CT Territoires autochtones
- Ø Négociation du devis pour le nouveau système de rémunération
- Ø Organigramme technicien en scènes de crimes en rapport avec les sergents
- Ø Superviseurs de relève non assignés sur les OPS
- Ø Remboursement du Gym
- Ø Nouveaux comités des jeunes et de la condition féminine
- Ø Lettre au ministre des Transports sur le « Move Over Law »

### **Réunion du Conseil permanent des services policiers**

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction de la dernière réunion du Conseil permanent tenue le 4 décembre 2012. M. Veilleux indique que, pour le Conseil permanent, il s'agit d'un nouveau départ car les projets de loi traités en 2012 sur l'organisation policière au Québec et sur les enquêtes indépendantes ont permis de terminer plusieurs dossiers au niveau des travaux entamés par la table.

M. Veilleux ajoute que l'arrivée du nouveau gouvernement et, conséquemment, du nouveau ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, permettra d'aborder de nouvelles problématiques. D'ailleurs, les membres de la table auront à suggérer des sujets à traiter pour la prochaine réunion prévue en début d'année 2013.

## **Lettre au ministre fédéral de la Sécurité publique**

M. Pierre Veilleux, président, informe les membres de l'assemblée et leur transmet une copie de la lettre écrite au ministre fédéral de la Sécurité publique, M. Vic Toews, sur l'intention du gouvernement Harper de ne pas reconduire le financement du fonds pour le recrutement de policiers.

Le président, M. Pierre Veilleux, demande au Ministre de faire pression auprès de son gouvernement pour revoir cette position, car le Québec avait choisi d'investir ce fonds dans la mise en place d'unités mixtes luttant contre les gangs de rue et cette position du gouvernement Harper pourrait compromettre la survie de ces escouades.

## **Projet de loi 12**

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction sur les intentions du ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, concernant le Projet de loi 12 déposé en décembre. M. Veilleux explique que le Ministre n'aurait plus l'intention de confier les enquêtes indépendantes à des policiers actifs, mais plutôt à un nouveau bureau chargé des enquêtes indépendantes composé d'enquêteurs civils et d'enquêteurs policiers retraités. Ces enquêteurs seraient choisis par le gouvernement avec un mandat maximal de cinq ans.

Le président, M. Pierre Veilleux, indique que l'APPQ n'est pas d'accord avec la position du Ministre et sera certainement invitée à déposer et présenter un mémoire en Commission parlementaire lors de la prochaine session. Afin de préparer une position touchant l'ensemble des agents de la paix, M. Veilleux informe le Conseil de direction qu'une réunion du CRDP sera tenue à cet effet.

## **Projet de loi C-377**

M. Pierre Veilleux, président, informe les membres du Conseil de direction de l'adoption du Projet de loi C-377 par le gouvernement Harper sur l'obligation de rendre publics les états financiers des centrales syndicales au pays.

Bien que l'APPQ ne soit pas d'accord avec cette position, M. Veilleux indique que l'APPQ est déjà obligée de rendre publics ces états financiers à cause de son obligation comme fiduciaire d'être contrôlée par l'Autorité des marchés financiers.

## **Allégations criminelles sur certains membres de l'État-major de la SQ**

Bien que ce sujet soit traité à huis clos, le président, M. Pierre Veilleux, indique qu'une conséquence directe pour l'APPQ est d'avoir perdu le porte-parole officiel du Comité paritaire et conjoint du côté de l'employeur et que cela prendra un certain temps au Directeur général pour le remplacer, retardant du même coup une grande partie des travaux débutés par le Comité.

## **Nouvelle politique vestimentaire**

Le président, M. Pierre Veilleux, répond à un questionnement d'un directeur sur le port de la cravate. Bien que plusieurs membres soient réfractaires au port obligatoire de la cravate pour ceux qui travaillent en civil, M. Veilleux informe les membres du Conseil de direction que cette mesure est une prérogative patronale et qu'à moins de ne pouvoir invoquer un aspect se rapportant à la santé et la sécurité, ce qui n'est pas le cas pour l'instant du moins, nous ne pouvons trouver aucune avenue juridique pour contester cette mesure. De plus, plusieurs vérifications ont été effectuées dans d'autres grands services de police et tous semblent avoir le même genre de directive.

## **Agent de relations communautaires en prêt de personnel**

M. Pierre Veilleux, président, informe les membres du Conseil de direction sur le dossier en titre présentement traité au Comité paritaire et conjoint. L'employeur a procédé lors de la dernière réunion à une présentation sur sa vision à ce sujet.

Le président, M. Pierre Veilleux, indique qu'en général, pour les postes urbains, un agent de relations communautaires sera nommé, si ce n'est déjà fait. Pour les postes semi-urbains, les directeurs de poste devront en faire la demande et devront se qualifier au niveau de certains critères, ce qui aura pour effet d'ajouter ou de confirmer officiellement un agent de relations communautaires déjà en prêt de personnel. Pour les postes ruraux, aucun agent de relations communautaires ne sera nommé. Il reste à convenir du mode de nomination pour ceux qui sont déjà en prêt de personnel.

## **Système de reclassement des emplois**

Le président, M. Pierre Veilleux, répond à un questionnement d'un directeur sur le nouveau système de reclassement des emplois. M. Veilleux répond que l'APPQ attend toujours après l'employeur pour qu'il présente son nouveau système de reclassement

des emplois. Il mentionne que la partie syndicale relance la partie patronale à chaque réunion du Comité paritaire et conjoint. Nous espérons avoir une finale dans ce dossier avant le printemps, et ce, même si le nouveau porte-parole de l'employeur n'est pas encore connu.

### **Nouvelle structure aux enquêtes**

M. Pierre Veilleux, président, répond à un questionnement d'un directeur sur la nouvelle structure aux enquêtes annoncée dernièrement par le nouvel État-major.

Le président, M. Pierre Veilleux répond que le nouveau Directeur général procède à un remaniement administratif des boîtes d'enquêtes et que, pour l'instant, les membres syndiqués ne sont pas directement touchés. Cependant, tout n'est pas encore terminé et il faudra attendre la fin de ce dossier avant de prendre position.

### **Ratio de vacances interunités**

Le président, M. Pierre Veilleux, répond à un questionnement d'un directeur sur l'intention de l'employeur de vouloir instaurer des ratios de vacances interunités.

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres de l'assemblée que notre contrat de travail ne permet pas à l'employeur de faire une telle chose et que l'APPQ n'a pas l'intention de modifier quoi que ce soit, et ce, même sous la menace de changer certaines unités de régime de rotation.

### **CT Territoires autochtones**

M. Pierre Veilleux, président, informe les membres du Conseil de direction des intentions de l'employeur d'ajouter du personnel policier et civil dans les territoires autochtones afin de rationaliser les dépenses de couverture de ces territoires en temps supplémentaire.

M. Veilleux ajoute que le gouvernement vient d'octroyer l'ajout de 44 policiers patrouilleurs, de 5 agents de liaison, de 2 agents de renseignements de sécurité, d'un sergent adjoint, d'un sergent enquêteur et de 5 employés administratifs. Ces ressources devraient être réparties à travers 7 territoires autochtones et en place d'ici 18 mois. La fin des discussions au Comité paritaire et conjoint portera sur le nombre de PAHV qui y seront déployés.

## **Négociation du devis pour le nouveau système de rémunération**

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres de l'assemblée que les discussions sur le devis vont bon train et qu'une prochaine rencontre est prévue avant les Fêtes, soit le 20 décembre prochain. Le président est confiant que les parties termineront leurs travaux pour la date prévue, soit mars 2013.

## **Organigramme technicien en scènes de crimes en rapport avec les sergents**

M. Pierre Veilleux, président, répond à un questionnement d'un directeur sur une différence de traitement des sergents TSC de Québec et de Montréal. M. Veilleux demande au vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, de faire les vérifications nécessaires et d'intervenir au besoin auprès des Relations de travail.

## **Superviseurs de relève non assignés sur les OPS**

Le président, M. Pierre Veilleux, répond à un questionnement d'un directeur sur la position patronale de ne plus assigner les superviseurs de relève sur les OPS. Après discussions, M. Veilleux demande au vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, d'intervenir auprès des Relations de travail afin de tenter de régler la situation. Cependant, M. Veilleux indique aux membres du Conseil de direction que l'octroi d'assignations sur des OPS en dehors de l'article 10.14 et l'octroi de temps supplémentaire sont des prérogatives qui reviennent à l'employeur.

## **Remboursement du Gym**

M. Pierre Veilleux, président, répond à un questionnement d'un directeur sur le remboursement du Gym.

M. Veilleux indique que c'est le prochain dossier à finaliser avec l'employeur, mais qu'il est un peu compliqué à cause, entre autres, des disparités régionales entre certains districts. Il mentionne que plusieurs territoires n'offrent pas de possibilités de s'inscrire à un Gym. Certains autres détails furent traités à huis clos. Le Comité paritaire et conjoint devrait traiter ce dossier (projet-pilote) rapidement aussitôt que le nouveau porte-parole sera connu.

## **Nouveaux comités des jeunes et de la condition féminine**

Le président, M. Pierre Veilleux, a demandé la libération du comité de Restructuration en début d'année afin de définir et mettre sur pied deux nouveaux comités, soit le comité des Jeunes de moins de 35 ans et le comité sur la Condition féminine. Les membres seront tenus au courant des développements.

## **Lettre au ministre des Transports sur le « Move Over Law »**

Après discussion sur les circonstances du décès de l'agent Lagrange et de certaines problématiques rapportées par nos membres sur l'application de cette nouvelle mesure et sur la mauvaise compréhension des usagers de la route, le président, M. Pierre Veilleux, a demandé une proposition du Conseil de direction afin qu'une correspondance soit envoyée au ministre des Transports, M. Sylvain Gaudreault, pour le sensibiliser et lui demander de mettre en place des moyens pour informer adéquatement du comportement à adopter pour les usagers de la route lors de l'application de cette nouvelle mesure.

## SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT À LA DISCIPLINE ET À LA DÉONTOLOGIE, M. JACQUES PAINCHAUD

- Ø Discipline
- Ø Assignation d'officiers (témoins de la défense en discipline)
- Ø Assistance judiciaire (policiers témoins, article 262 LP)
- Ø Divulgence de la preuve
- Ø Déontologie
- Ø Arbitrages en cours
- Ø Décisions arbitrales
- Ø Décision de la Cour d'appel
- Ø Comité de Recherche en emploi de la force (CREF)
- Ø Cercle des représentants à la défense des policiers (CRDP)
- Ø Comité de Restructuration

### Discipline

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, présente les statistiques qui se résument par 52 dossiers sous enquête et 33 dossiers en attente d'audition. Donc, nous n'avons plus de délai dans le traitement des audiences disciplinaires. Il en est de même pour les dossiers assujettis aux dispositions de l'article 119 (2) LP. Il y a seulement un dossier inscrit au rôle pour les prochains mois.

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, explique aux membres que l'inspecteur-chef Richard Moffet viendra présenter au cours de ce Conseil les mesures relatives à l'implantation du nouveau *Code de discipline de la Sûreté du Québec* qui est entré en vigueur et fait force de loi depuis le 13 décembre 2012.

De plus, les directeurs vont communiquer avec leurs délégués pour leur expliquer cette nouvelle procédure réglementaire. Des documents de support ont été fournis aux directeurs dans cette démarche d'information.

Notez qu'une formation sera diffusée aux directeurs syndicaux pour leur rôle de soutien dans le cadre de ce nouveau règlement disciplinaire.



### **Assignation d'officiers (témoins de la défense en discipline)**

M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, explique que, suivant certaines difficultés en regard de la présence requise de témoins officiels pour la défense lors d'auditions disciplinaires, des discussions avec la DNP ont eu lieu afin de régler cette problématique.

### **Assistance judiciaire (policiers témoins, article 262 LP)**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, explique qu'il y a une problématique concernant la validation de la déclaration suivant la rencontre avec l'enquêteur auprès de l'avocat du membre. Des discussions avec la DNP ont eu lieu afin de régler cette problématique.

### **Divulgarion de la preuve**

M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, explique qu'il y a une problématique concernant la transmission de la divulgation de la preuve en matière disciplinaire. Des discussions avec la DNP ont eu lieu pour régler cette problématique.

### **Déontologie**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, présente les statistiques qui se résument par 12 dossiers sous enquête et 52 dossiers en attente d'audition.

### **Arbitrages en cours**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe le Conseil de direction que nous avons plusieurs dossiers inscrits en arbitrage, soit dix-huit (18). Par ailleurs, quelques dossiers font l'objet de discussions pour en arriver à une entente.

## **Décisions arbitrales**

M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, fait part d'une décision de l'arbitre Francine Lamy qui a confirmé le bien-fondé de la destitution d'un membre qui avait été reconnu coupable d'une infraction criminelle relativement à une voie de fait (violence conjugale). Des explications ainsi qu'un résumé sont remis aux directeurs.

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, fait part d'une décision de l'arbitre Gilles Desnoyers concernant le droit au double emploi (compagnie d'équipement de surveillance) pour un membre de la filature. La décision arbitrale rejette le grief en raison des dispositions de l'article 117 de la *Loi sur la police* en regard de l'incompatibilité relative au travail de nature directe ou indirecte avec l'administration de la justice. Des explications ainsi qu'un résumé sont remis aux directeurs.

## **Décision de la Cour d'appel**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, fait part d'une décision de la Cour d'appel concernant un membre qui avait été condamné en Cour criminelle pour entrave à la justice, rendant passible le membre d'une destitution automatique. La Cour d'appel a infirmé la décision de première instance et acquitté le membre.

## **Comité de Recherche en emploi de la force (CREF)**

M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, explique aux membres du Conseil qu'il y a un projet d'analyse enquête-accident et de révision de dossiers déontologiques relativement à l'usage de force qui débutera en début d'année. Un document synthèse de la démarche est remis aux directeurs.

## **Cercle des représentants à la défense des policiers (CRDP)**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, prévoit tenir le 6<sup>e</sup> colloque du CRDP le 21 mars 2013, à l'occasion du Conseil de direction qui aura lieu du 19 au 22 mars 2013. De plus, faisant suite aux nombreux commentaires positifs sur la première édition de la revue CRDP, une seconde édition sera en préparation pour être publiée et remise aux membres en cours d'année 2013.

## **Comité de Restructuration**

M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, informe les membres du Conseil que le comité de Restructuration recommencera à siéger et fera un exercice de consultation pour analyser de nouvelles demandes.

## **SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX GRIEFS ET À LA FORMATION, M. CLAUDE BLAIS**

- Ø Griefs en négociation
- Ø Arbitrages en cours
- Ø Interprétation du contrat de travail
- Ø Prime d'enquêteur selon les phases d'enquêtes
- Ø Article 17 - Remplacement alors que les trois plus anciens sont absents
- Ø Rétro sur les primes
- Ø Retrait préventif versus Primes de CE
- Ø Horaire des Fêtes
- Ø Annulation de l'article 24 dans une unité
- Ø Article 24
- Ø Article 17 lorsqu'il y a changement d'équipe
- Ø Remplacement du responsable d'équipe pour une partie de journée (réunion ou autres)
- Ø Article 17 - Remplacement pendant un autre remplacement
- Ø Sous-comité des Griefs
- Ø Sous-comité de Formation et de Perfectionnement
- Ø Rencontre du Comité paritaire et conjoint
- Ø Horaire en vertu de l'article 24 aux Unités d'urgence
- Ø Guide d'interprétation du contrat de travail
- Ø *Back up* filature

### **Griefs en négociation**

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, informe les membres du Conseil de direction que M. Pierre Lemay travaille au règlement d'une série de griefs reliés au temps double et qu'il y aura règlement dans ces dossiers. Il précise qu'une interprétation commune sera rédigée et qu'il y reviendra au point « Interprétation du contrat de travail ».

M. Blais mentionne également que M. Pierre Lemay est à compléter le traitement d'une autre série de griefs reliés à l'article 24, mais qui n'étaient pas joints à l'arbitrage.

## **Arbitrages en cours**

### **§ Griefs - Rachat régime de retraite et article 33.26 du contrat de travail**

Dans ces dossiers, M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne que l'arbitrage doit débiter le 1<sup>er</sup> février 2013.

### **§ Grief - Heures supplémentaires faites par les membres instructeurs à l'ENPQ**

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, mentionne qu'une entente est intervenue avec l'ENPQ dans ce dossier.

### **§ Griefs - Remboursement de l'allocation de coucher – Membre instructeur à l'ENPQ**

Dans ce dossier, M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, indique qu'une entente est intervenue à l'avantage des membres concernés.

## **Interprétation du contrat de travail**

Un directeur se questionne sur l'interprétation décrite au quatrième paragraphe de l'article 23 du guide d'interprétation voulant que le temps supplémentaire effectué au retour des vacances soit payé à temps double, malgré qu'il soit contigu à la première relève. Le directeur fait valoir que cette interprétation a cours depuis fort longtemps.

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne que l'application du temps supplémentaire à temps et demi ou temps double a fait l'objet de discussions entre le service des Relations de travail et M. Pierre Lemay dans le cadre de la négociation d'une série de griefs. Il mentionne que l'évaluation des textes du contrat faite par notre procureur ne supporte pas l'interprétation. Par ailleurs, il mentionne avoir discuté avec M. Réjean Corriveau, auteur de l'interprétation, qui lui a fait part qu'il s'agissait d'une interprétation syndicale qui a peu de chance d'être retenue par un arbitre. Il mentionne ensuite que des pourparlers ont été entrepris par M. Lemay pour conclure une interprétation commune couvrant toutes les situations. Il en énonce les grandes lignes et précise que, dès qu'elle sera signée, une copie sera transmise à tous les directeurs.

### **Prime d'enquêteur selon les phases d'enquêtes**

Un directeur mentionne que des membres de son district éprouvent encore des difficultés à se faire payer la prime d'enquêtes.

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, répond qu'il s'agit d'une interprétation commune, qu'il fera une intervention au service des Relations de travail et qu'au besoin nous déposerons des griefs.

### **Article 17 - Remplacement alors que les trois plus anciens sont absents**

Un directeur demande quels sont les droits des membres absents, alors qu'il y a un remplacement temporaire à effectuer à l'unité, et ce qu'il arrive à leur retour d'absence.

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, répond que l'article 17.02 protège les membres à leur retour, même si cela doit générer une cascade.

### **Rétro sur les primes**

Deux directeurs mentionnent que la rétroactivité sur les primes n'a toujours pas été versée.

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, souhaite obtenir le nom des membres visés. M. Pierre Veilleux, président, demande à M. Blais de prendre arrangement avec la Sûreté pour qu'elle paye avec intérêts et de faire une vérification au niveau de la *Loi sur les normes du travail*.

### **Retrait préventif versus Primes de CE**

Un directeur demande si la policière qui est en fonction supérieure de CE maintient la prime lorsqu'elle est en retrait préventif.

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, répond que oui. C'est prévu à la loi. Elle ne doit perdre aucun avantage dû au fait qu'elle est enceinte.

## **Horaire des Fêtes**

Trois directeurs demandent ce qu'il advient lorsque l'horaire des Fêtes est affiché et qu'un membre devient malade ou a une prolongation de maladie. Un autre membre peut-il demander des congés pour utiliser la place devenue disponible?

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, répond que non, qu'une fois l'horaire affiché, il est immuable.

## **Annulation de l'article 24 dans une unité**

Deux directeurs demandent si une unité peut se soustraire à l'application de l'article 24.

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, répond que ces dispositions s'appliquent dans toutes les unités où il y a une couverture de sept jours. M. Pierre Veilleux, président, précise l'historique de ces dispositions qui visent à permettre aux gens des postes situés en région de pouvoir revenir vers leur famille pendant la période des Fêtes.

## **Article 24**

Un directeur demande si l'article 24 pourrait s'appliquer pour les enquêtes.

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, répond que ça pourrait être possible, mais que cela doit être abordé en négociation du contrat de travail ou par le biais d'un projet pilote.

## **Article 17 lorsqu'il y a changement d'équipe**

Un directeur demande si un changement d'équipe a pour effet de mettre un terme au prêt d'un membre qui agit en fonction supérieure de chef d'équipe.

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, répond que non. L'article 17.03 s'applique. Le membre est nommé pour toute la durée du prêt.

## **Remplacement du responsable d'équipe pour une partie de journée (réunion ou autres)**

Un directeur explique que, suite à l'entente intervenue pour le remplacement temporaire des chefs d'équipe dès la première journée à la Surveillance physique, la Sûreté refuse d'accorder la prime au second si le chef d'équipe est présent au travail, mais occupé à d'autres tâches pendant la journée. Il demande si cette pratique est conforme à l'entente.

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, répond qu'il devra consulter le texte de l'entente et qu'il communiquera avec le directeur au retour du Conseil de direction.

## **Article 17 - Remplacement pendant un autre remplacement**

Un directeur demande si un membre peut appliquer sur un prêt de plus longue durée alors qu'il est déjà en prêt.

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, répond qu'à son avis la réponse est oui, mais que la Sûreté applique de façon différente les dispositions de l'article 17. Il souhaite connaître les différentes pratiques vécues en province afin de dresser une liste et une réflexion pour une intervention auprès du service des Relations de travail. Il demande donc aux directeurs de lui communiquer les problématiques qu'ils vivent en district.

## **Sous-comité des Griefs**

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, informe les membres du Conseil de direction que le sous-comité des Griefs reprendra ses activités au retour du congé des Fêtes.

## **Sous-comité de Formation et de perfectionnement**

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, informe les membres du Conseil de direction que la partie patronale a annulé la rencontre qui était prévue le 29 novembre dernier, mais qu'il a maintenu les libérations des directeurs pour la rencontre préparatoire afin de faire le point avec eux et se mettre au courant des dossiers.



Il mentionne que la prochaine rencontre doit avoir lieu les 23 et 24 janvier 2013.

### **Rencontre du Comité paritaire et conjoint (CPC)**

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, mentionne qu'il y a eu quatre rencontres du CPC depuis le dernier Conseil de direction et que quelques ententes y ont été signées dont :

- Entente pour l'instauration de l'horaire hybride dans trois MRC.
- Entente pour corriger l'Annexe « B » Sergents où deux emplois ont été oubliés.
- Entente pour l'instauration d'un horaire de 12 heures pour le Poste autoroutier Montérégie Ouest.
- Entente pour modifier l'Annexe « R » afin qu'un AAHV bénéficie de l'ensemble des dispositions du contrat de travail, s'il obtient un emploi de patrouilleur suite à un avis de concours, et ce, malgré qu'il n'ait pas atteint 36 mois de variabilité.
- Entente portant sur un *red circle* pour les policiers temporaires intégrés depuis 2006.

### **Horaire en vertu de l'article 24 aux Unités d'urgence**

Deux directeurs demandent si l'article 24 s'applique à l'Unité d'urgence Secteur Ouest et au Module d'urgence Région Nord.

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, indique que c'est un dossier qu'il a traité à titre de directeur du district de la Montérégie Est. Il explique que les gestionnaires de l'Unité d'urgence considéraient les deux unités comme si c'était une seule unité. Les membres qui travaillent au nord souhaitaient demeurer sur leur horaire et ne pas se voir appliquer les règles de l'article 24. Il indique que des représentations ont été faites pour que les membres du nord travaillent sur leur horaire régulier et que les arguments utilisés ont été que le MURN est une unité distincte de l'UUSO et l'horaire du MURN ne rencontre pas les dispositions de l'article 24.

### **Guide d'interprétation du contrat de travail**

Un directeur interpelle le Conseil de direction et demande s'il n'y a pas lieu d'engager M. Pierre Lemay et lui confier le mandat de réécrire le guide d'interprétation, et ce, compte tenu de la charge de travail du département de M. Claude Blais.

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, répond que non, qu'il n'y a pas lieu de procéder ainsi, que la rédaction du guide d'interprétation est l'une de ses priorités et qu'il compte débiter le travail par des articles qui ont subi de profonds changements et cite, à titre d'exemple, l'article 33.

### ***Back up filature***

Un directeur soulève une problématique que vivent des enquêteurs au GQG alors que la Sûreté autorise seulement un enquêteur pour faire le *back up* filature. Le directeur dit avoir traité le dossier avec M. Blais et convenu de le ramener en Conseil de direction.

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, mentionne qu'il y a eu des travaux en CPC en 2008 et qu'un rapport conjoint APPQ-SQ a été produit définissant les règles quant à l'assignation d'enquêteurs à ces tâches. Ce rapport précise que la décision de n'assigner aucun, un ou deux enquêteurs se fait en fonction de l'évaluation d'une cote de priorité. Il mentionne qu'il transmettra à tous les directeurs une copie de ce document et demande aux directeurs d'être vigilants dans chacun de leur district.

## **SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES, M. JOCELYN BOUCHER**

- Ø Rapport du sous-comité conjoint sur le Placement et la promotion (SCPP)
  - § Adjoint au responsable
  - § Préposé aux explosifs
  - § Ratio de policières pour les missions de l'ONU
  - § Tests de conduite de la DPP
  - § Priorité de placement des membres dans les postes isolés
  - § ÉESM
  - § Lieutenants spécifiques traités différemment
  - § Concours en normes abaissées dans 4 unités versus PAHV
  - § Bilan des effectifs
  - § Liste des mouvements de personnel
  - § Textes de la politique de gestion Emp.Plac.-31
  - § Formation de délégués pour observer les entrevues
  - § Statistiques sur les placements

### **Rapport du sous-comité conjoint sur le Placement et la promotion (SCPP)**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction que trois réunions du sous-comité conjoint sur le Placement et la promotion se sont tenues depuis le dernier Conseil de direction de septembre 2012.

#### **§ Adjoint au responsable**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, indique que la partie patronale évalue la possibilité de modifier l'emploi de sergent adjoint au responsable dans les unités où il n'y a pas d'adjoint aux enquêtes et où les enquêtes relèvent d'eux. Elle exigerait alors la préqualification en enquêtes, mais nous exigerions une clause grand-père pour ceux déjà en fonction.

## § **Préposé aux explosifs**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, mentionne que la partie patronale désirait initialement modifier l'emploi de préposé aux explosifs dans les districts pour des emplois de coordonnateur en explosifs de district, agent classe 2.

M. Boucher souligne que tous les emplois de coordonnateur dans l'Annexe « B » du contrat de travail et dans la politique de gestion Emp.-Plac.-31 sont classés comme étant des emplois de sergent.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, explique que nous avons donc demandé que cet emploi soit classé comme étant un emploi de sergent et, comme la nouvelle DE comportait des tâches reliées à de la gestion, nous avons demandé que cet emploi soit reconnu comme étant un emploi de gestion.

M. Boucher informe les membres de l'assemblée que la partie patronale a soumis une nouvelle DE après avoir retiré les tâches reliées à la gestion et désire maintenant l'appeler répondant de district, agent classe 2.

M. Boucher ajoute que la partie patronale nous a informés qu'elle soumettra cette nouvelle fonction au Comité paritaire et conjoint pour l'annexer au contrat de travail et que nous verrons ensuite à classer cette nouvelle fonction dans l'annexe des emplois de la politique de gestion Emp.-Plac.-31.

## § **Ratio de policières pour les missions de l'ONU**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique que la partie patronale voulait prioriser les policières pour les missions étrangères afin d'atteindre un ratio de 25 % de représentativité pour ce groupe.

M. Boucher mentionne que nous avons manifesté notre désaccord avec cette position et avons maintenu que l'ancienneté doit être considérée pour la sélection des membres assignés en mission à l'étranger. La partie patronale a finalement acquiescé à notre demande et continuera de procéder avec l'ancienneté et ne priorisera pas les policières lors de la sélection.

## § Tests de conduite de la DPP

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, indique que la partie patronale avait modifié les tests de conduite pour le concours de la DPP sans avoir apporté le dossier au SCPP. Les raisons invoquées par la partie patronale sont que les membres de la DPP pourraient être appelés à conduire en situation d'urgence et que ceux qui réussiraient ce test seront plus aptes à réussir la formation de conduite avancée.

M. Boucher précise que le test est copié sur le test exigé pour les membres de la Surveillance physique, mais est beaucoup moins exigeant. Les cônes ont été espacés et les temps pour faire le parcours augmentés.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction que nous avons gelé le processus afin de nous permettre d'effectuer des vérifications et de consulter les délégués de la DPP.

M. Boucher dit que des vérifications ont été effectuées auprès des deux directeurs et des délégués des deux unités concernés.

M. Boucher souligne que les nouveaux tests sont plus exigeants, mais qu'ils tiennent compte des aptitudes nécessaires pour l'emploi à la DPP dans des situations à risque.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres de l'assemblée que nous avons convenu que les nouveaux tests pouvaient être exigés pour ce concours, mais que nous voulions que les quatre membres qui avaient subi un échec alors que le test n'avait pas encore été discuté au SCPP puissent le refaire.

M. Boucher explique que deux d'entre eux se sont désistés, un autre a subi un autre échec, alors que le quatrième a réussi le test.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction que nous avons également convenu de réévaluer la pertinence de ce test pour le prochain concours de la DPP.

## § **Priorité de placement des membres dans les postes isolés**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres de l'assemblée qu'il a été convenu avec la partie patronale de l'interprétation concernant la priorité de placement des membres dans les postes isolés. Ces derniers sont admissibles au placement dès qu'ils ont complété 18 mois et deviennent prioritaires jusqu'à ce qu'ils obtiennent un placement, même s'ils renouvellent leur contrat. Il a également été convenu qu'aucun refus ne peut être comptabilisé pour les membres en poste isolé, et ce, pour tous les emplois demandés.

## § **ÉESM**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres de l'assemblée que le Gouvernement fédéral a mis fin au financement des emplois à l'Équipe d'enquêtes sur la sécurité maritime (ÉESM). La partie patronale a donc aboli ces emplois. Il a été convenu que les deux membres seraient assignés aux Renseignements criminels à Québec, mais que ni l'unité ni les membres ne seraient considérés prioritaires au niveau du placement. Donc, les effectifs seront régularisés par attrition.

## § **Lieutenants spécifiques traités différemment**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction que des sergents gestionnaires en affectation dans des postes de lieutenant spécifiques sont traités différemment au niveau salarial ainsi qu'au niveau des heures supplémentaires. Il ajoute que certains dossiers avaient été régularisés il y a quelque temps, mais avoir appris dernièrement que de nouveaux cas étaient problématiques. M. Boucher demande donc au président d'inscrire ce dossier au Comité paritaire et conjoint afin de régulariser les cas problématiques.

## § **Concours en normes abaissées dans 4 unités versus PAHV**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction qu'une entente est survenue avec la partie patronale afin de permettre aux PAHV de pouvoir avoir accès à des emplois de patrouilleur avant d'avoir complété leurs 36 mois de variabilité dans des unités où

les emplois de patrouilleur sont difficiles à combler. Ces emplois ont donc été offerts par avis de concours sans temps de placement aux membres réguliers, puis aux PAHV ayant complété leur probation. Ces derniers devenaient donc réguliers sans avoir à compléter 36 mois de variabilité.

#### § **Bilan des effectifs**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'il a obtenu l'autorisation de transmettre le bilan des effectifs policiers aux membres du Conseil de direction. Les directeurs seront donc mieux outillés pour effectuer les vérifications au niveau du placement.

#### § **Liste des mouvements de personnel**

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que la partie patronale travaille à rendre accessible la liste des mouvements de personnel, mais qu'elle ne peut la publier pour le moment puisqu'elle éprouve encore des difficultés au niveau informatique. Elle souhaite pouvoir publier la première liste vers le mois de février 2013.

#### § **Textes de la politique de gestion Emp.Plac.-31**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres de l'assemblée que les discussions sur les modifications apportées à la politique de gestion Emp.Plac.-31 ont pris fin en mars 2012 et qu'il est inconcevable que la partie patronale n'ait pas terminé l'écriture des textes.

Le dossier a été inscrit au Comité paritaire et conjoint afin de demander un état de situation à la partie patronale.

#### § **Formation de délégués pour observer les entrevues**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, transmettra aux directeurs un courriel leur demandant de l'acheminer à leurs délégués afin de connaître ceux qui sont intéressés à suivre la formation technique d'entrevues structurées pour ensuite agir à titre d'observateurs aux entrevues. Le sous-comité sur le Placement et la promotion sélectionnera ensuite ceux qui seront désignés.

## § **Statistiques sur les placements**

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, donne les statistiques suivantes sur les placements effectués depuis la fin de l'OPS - Dotation 11-12. Donc, depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la politique de gestion Emp.Plac.-31 :

- 373 placements entre mai et décembre 2012, soit :
  - 208 dans des emplois de patrouilleurs
  - 75 dans des emplois de S/E
  - 62 dans des emplois en gestion
  - 28 dans des emplois autres



## SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET AUX RESSOURCES MATÉRIELLES, M. DANIEL ROLLAND

- Ø Étude du docteur Voirol
- Ø Griefs en négociation (Prime vestimentaire - retour progressif)
- Ø Arbitrages en cours
- Ø Validation d'absence de maladie
- Ø Comité consultatif versus Projet pilote avec des défibrillateurs
- Ø Comité arme de support - Formation test avec observateurs
- Ø Ordinateur dans véhicule de patrouille
- Ø Sondage sur les consoles de véhicule
- Ø Rencontre du comité d'Équipement
- Ø American Friction
- Ø Casques VTT désuets
- Ø Manteau de printemps et manteau d'hiver
- Ø Veste pare-balle noire
- Ø Allergie aux chandails de laine
- Ø Chemise de police trop épaisse qui prend une mauvaise odeur
- Ø Bilan des rencontres des Comités de santé sécurité
- Ø Programme de prévention COCO
- Ø Programme de conduite sur glace en priorisant les membres plus à risque
- Ø Mandat de recherche sur les liquides biologiques
- Ø Recherche sur les maux de dos
- Ø Santé et sécurité
- Ø Recherche sur les émissions radar suite à la proposition au Congrès 2012
- Ø Port du pantalon cargo non autorisé pour différentes fonctions
- Ø Demande au Fonds de soutien de l'APPQ
- Ø Une seule douche disponible au MURN
- Ø Patrouille sur le territoire de Kanesatake ou d'Oka et de Winneway
- Ø Accident mortel Donovan Lagrange
- Ø Accident mortel Katia Hadouchi
- Ø Collecte de fonds

## **Étude du docteur Voirol**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, répond à un directeur que, suite à la diffusion des questionnaires auprès des membres de façon aléatoire (1 000), nous avons reçu jusqu'à maintenant près de 330 questionnaires remplis. Le docteur Voirol commence présentement l'étude et l'analyse de ces questionnaires. M. Rolland explique qu'il tiendra l'assemblée informée du cheminement du dossier au prochain Conseil de direction.

## **Griefs en négociation (Prime vestimentaire - retour progressif)**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe l'assemblée que les Relations de travail de la SQ veulent établir une rencontre pour trouver une solution dans ce dossier et pouvoir faire l'arrimage avec le dossier du conditionnement physique et des retours au travail de façon administrative. Pour ce qui est du dossier du retour progressif, le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique la situation qui prévaut présentement où la SQ refuse d'octroyer des congés V ou F à un membre qui est en retour progressif. M. Rolland propose de faire un grief syndical; il y a discussion sur le sujet et il est entendu de débattre du sujet en Bureau exécutif.

## **Arbitrages en cours**

- **Dossier de fin d'emploi**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe l'assemblée des directeurs que la prochaine date d'audition dans ce dossier est prévue pour le 18 décembre 2012. Les autres dates sont en mars 2013.

- **Dossier de coupure de salaire**

Pour ce qui est du grief de coupure de salaire, le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que la position de l'employeur dans ce dossier est de faire une preuve de pratique passée alors que nous allons démontrer qu'il s'agit d'une nouvelle pratique et

qu'à chaque occasion il y a eu grief pour dénoncer cet agissement. M. Rolland informe les membres que les deux prochaines dates d'audition sont les 24 et 28 mai prochain.

### **Validation d'absence de maladie**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, répond à un directeur que les modalités de validation d'absence sont bien décrites à l'Annexe « C » (article 2). Pour ce qui est de la visite à domicile lors d'une absence pour maladie, l'APPQ ne peut s'objecter, car cette démarche fait partie du contrat de travail et l'employeur peut désigner la personne de son choix pour faire la visite, que ce soit un membre ou un officier.

### **Comité consultatif versus Projet pilote avec des défibrillateurs**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe l'assemblée que le Comité consultatif sur la mise en place des défibrillateurs externes automatisés poursuit ses travaux et que le projet avance bien. Nous prévoyons un scénario de formation sur trois mois qui irait de février jusqu'au mois de mai. M. Rolland informe les membres du Conseil de direction que, pour le projet pilote, il y a 683 membres à former. Le tout se fera par groupe de 6 à 8 membres pour un moniteur, avec possibilité de faire un groupe de 16 avec 2 moniteurs. Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe l'assemblée que le projet prévoit qu'à la fin de celui-ci tous les véhicules marqués de la SQ seront munis d'un DEA, ce qui représente environ 2 000 défibrillateurs. Les premiers achats s'effectueront avant la fin de l'année financière. Il est à noter que le coût d'achat des appareils est entièrement couvert par le MSSS.

### **Comité arme de support - Formation test avec observateurs**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que, pour le projet pilote, les membres utilisateurs ont été identifiés et il y a eu une formation test qui fut donnée la première semaine de novembre au cours de laquelle de 10 à 12 personnes furent formées. Il y avait, lors de cette formation, deux observateurs.

M. Rolland informe les membres de l'assemblée que les 10 premières armes pour le projet pilote sont déjà à l'armurerie de la SQ et seront réparties de la façon suivante :

- Une pour l'instructeur
- Une en *back up* à l'armurerie
- Huit seront distribuées aux régions où il y a des membres formés

Les districts choisis pour le projet pilote sont les D1, D2, D8 et D9.

### **Ordinateur dans véhicule de patrouille**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que le déploiement des nouvelles radios suit son cours, qu'il y a présentement 627 véhicules montés sur les 925 à faire. Selon l'agenda, le tout devrait être complété à l'intérieur de l'échéancier. M. Rolland informe aussi les membres que le SIRP a reçu 523 ordinateurs portables prêts à être installés dans les véhicules.

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée qu'il y a eu des tests faits sur un répéteur urbain dans la ville de Joliette et que les résultats étaient concluants.

### **Sondage sur les consoles de véhicule**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée que son département procède présentement à la cueillette d'informations suite à des plaintes d'inconfort causé par la mise en place des nouvelles consoles pour terminaux véhiculaires. M. Rolland mentionne qu'à ce jour nous avons reçu près de 150 formulaires remplis par les membres. M. Rolland demande aux directeurs de faire une relance auprès des membres pour que ceux qui ont des problèmes avec la nouvelle disposition des véhicules remplissent le questionnaire.

### **Rencontre du comité d'Équipement**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée qu'il a eu une rencontre avec M. Michel Dumas pour établir un ordre de priorité sur les dossiers à venir. Les dossiers présentement prioritaires sont :

- o Les habits de motoneige

- Le chandail col roulé pour patrouilleur
- Les bottes de travail hivernales
- Les gants de travail d'hiver pour patrouilleur
- Le manteau de printemps imperméable
- La lampe de poche portable sur la veste pare-balle

### **American Friction**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée qu'il a eu une demande de la part de la filature pour investiguer sur le fait que la compagnie American Friction, fabricant de disques et plaquettes de freins, ne peut plus faire affaire avec la SQ. M. Rolland explique qu'il a rencontré le propriétaire de la compagnie ainsi que M. Michel Dumas dans ce dossier afin de trouver un terrain d'entente pour les parties. Toutefois, M. Rolland indique aux membres que le choix du fabricant ne relève pas de l'APPQ. Le mandat de l'APPQ se limite à s'assurer que les pièces de rechange correspondent aux critères énoncés dans l'Annexe « L » du contrat de travail qui indique que la pièce doit être de qualité égale ou supérieure à la pièce d'origine et qu'elle doit être certifiée service intense.

### **Casques VTT désuets**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, indique à un directeur qu'il apportera le dossier au prochain comité d'Équipement dans le but d'obtenir un produit plus performant pour les utilisateurs.

### **Manteau de printemps et manteau d'hiver**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique à un directeur qu'il y a présentement des travaux qui sont faits et que le service de l'Approvisionnement est en train de confectionner un prototype de manteau de printemps imperméable pour remplacer celui que nous avons présentement et qui n'a pas une bonne imperméabilité.

### **Veste pare-balle noire**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique à un directeur que le choix de la couleur noire pour la housse de veste pare-balle a été retenue et acceptée par l'État-major. Le choix de la couleur porte sur une plus grande facilité d'approvisionnement et de standardisation de la couleur. M. Rolland explique qu'il était devenu difficile de s'approvisionner avec le vert olive tel que nous l'avions et qu'il était également difficile pour les fournisseurs de faire des lots de couleur semblable.

### **Allergie aux chandails de laine**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique à un directeur que la procédure ou la façon de fonctionner lorsqu'il y a allergie avec des vêtements n'a pas encore été entérinée par les parties; toutefois, M. Rolland explique que, pour toutes les situations de ce genre, le membre doit faire parvenir un certificat médical attestant l'allergie. Par la suite, le service de Santé fera le lien avec le service de l'Approvisionnement.

### **Chemise de police trop épaisse qui prend une mauvaise odeur**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique à un directeur qu'il a déjà saisi son homologue, M. Michel Dumas, de cette problématique et que, présentement, le personnel du service est à évaluer une alternative pour cette pièce d'équipement.

### **Bilan des rencontres des Comités de santé sécurité**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, fait le bilan des comités de santé sécurité qui ont siégé au cours de l'année 2012. Après avoir distribué le bilan des rencontres des comités SST, M. Rolland demande aux directeurs s'ils ont des problématiques à fixer des rencontres du comité de santé sécurité avec leur coprésident. M. Rolland informe les membres de l'assemblée qu'il fera des représentations auprès du service de Santé et sécurité du travail pour que les postes vacants du côté patronal soient comblés dans les plus brefs délais pour permettre la relance des comités.

## **Programme de prévention COCO**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, distribue aux membres de l'assemblée une feuille aide-mémoire sur le rôle du CSS en vertu de l'établissement du programme de prévention spécifique à l'établissement. M. Rolland explique que les délégués auront comme tâche de faire la mise à niveau du programme de prévention avec leur directeur de poste et en faire parvenir une copie à leur représentant à la prévention pour le soumettre au CSS. M. Rolland indique que l'encadrement des délégués se fera par leur directeur de région respectif.

## **Programme de conduite sur glace en priorisant les membres plus à risque**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, indique aux membres directeurs que le programme de conduite hivernale se poursuit pour la saison 2012-2013. M. Rolland indique que les critères pour cette formation sont restés les mêmes que l'an passé, à savoir un membre qui a eu un accident de véhicule, avec moins de 24 mois d'ancienneté. S'il y a de la disponibilité additionnelle, les membres choisis seront ceux auxquels une carence dans leur conduite de véhicule aura été remarquée.

## **Mandat de recherche sur les liquides biologiques**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée que le mandat de recherche sera donné au CREF. M. Rolland indique que la recherche sur les liquides biologiques sera chapeauté, outre son département, par les départements de M. Claude Blais et de M. Jacques Painchaud.

## **Recherche sur les maux de dos**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, indique aux membres de l'assemblée que la phase d'analyse des 550 questionnaires est complétée. M. Rolland explique qu'il ressort différents problèmes qui sont soit occasionnés par l'organisation du travail, soit par l'équipement, soit par le physique de la personne. M. Rolland indique que la première phase traitée de façon paritaire sera déposée au prochain comité de Coordination afin de poursuivre le dossier.

## **Santé et sécurité**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique que depuis son arrivée en poste comme responsable du département il a participé à :

- § La mise à niveau du cahier du représentant à la prévention
- § La mise en place du guide en santé sécurité pour les directeurs
- § La révision du formulaire d'inspection des unités
- § Les activités de formation face aux délégués

Comme nouvelles activités, M. Rolland propose aux membres du Conseil de direction :

- § La mise à niveau des programmes de prévention avec les délégués

Cette mise à niveau sera faite en collaboration avec les gestionnaires de poste. Le représentant à la prévention de l'APPQ aura la tâche d'encadrer ses délégués.

- § La mise à niveau pour la formation d'enquêtes d'accident

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les directeurs qu'une formation de mise à niveau sera faite auprès d'eux en février 2013 afin de fournir les outils nécessaires pour entreprendre les analyses d'accident de travail de nos membres.

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, donne ses attentes en rapport avec les inspections, rencontre comité SST. Pour le Conseil de direction de mars prochain, M. Rolland demande à ce qu'il y ait au moins un comité de santé qui siège par district, qu'il y ait au moins quatre inspections d'unités et au moins une analyse d'accident de travail.

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, demandera une rétroaction au prochain Conseil de direction sur ce qui a été demandé.

## **Recherche sur les émissions radar suite à la proposition au Congrès 2012**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée qu'il est en cueillette



d'informations sur le sujet et qu'une ébauche devrait être disponible au prochain Conseil de direction.

### **Port du pantalon cargo non autorisé pour différentes fonctions**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique à un directeur et aux membres de l'assemblée qu'il fera une représentation auprès de la SQ sur le port du pantalon cargo. Toutefois, M. Rolland souligne que l'APPQ est très limitée sur le pouvoir qu'elle a d'influencer la SQ sur l'image que celle-ci veut bien projeter face au public.

### **Demande au Fonds de soutien de l'APPQ**

Ce dossier est traité à huis clos.

### **Une seule douche disponible au MURN**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe un directeur que des représentations ont été faites auprès du service des Immeubles pour avoir des douches additionnelles. Pour l'instant, le service des Immeubles ne semble pas vouloir procéder dans l'immédiat vu qu'aucune disposition de la LSST n'oblige l'employeur d'avoir des douches en nombre suffisant.

### **Patrouille sur le territoire de Kanesatake ou d'Oka et de Winneway**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée que, depuis plus de 10 ans, les interventions sur le territoire de Kanesatake se font à raison de deux par véhicule. En plus, M. Rolland indique qu'avant d'avoir le droit de travailler sur le territoire autochtone de Kanesatake, chacun des membres doit recevoir une formation sur l'application du droit de refus. M. Rolland indique que cette façon de faire pourrait être applicable pour la réserve autochtone de Winneway.

## **Accident mortel Donovan Lagrange**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique qu'il a participé avec un directeur à la rencontre au Quartier général de Mascouche des inspecteurs de la CSST. M. Rolland indique qu'autant le directeur que lui-même ont proposé des pistes de solution afin d'augmenter la sécurité de nos membres lors d'interceptions.

## **Accident mortel Katia Hadouchi**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée qu'il a assisté un directeur dans son analyse d'accident. M. Rolland explique qu'ils ont été informés cette journée-là que le véhicule était sujet à un rappel que l'employeur considérait comme normal. M. Rolland ainsi que le directeur se sont déplacés chez le concessionnaire GM de Rawdon afin de connaître le contenu du rappel. Suite à cette information, les véhicules Impala furent mis en quarantaine jusqu'à ce qu'il soit démontré que la réparation a été faite.

## **Collecte de fonds**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, et un directeur expliquent aux membres de l'assemblée qu'un membre nous demande de faire une collecte de fonds par l'entremise de nos délégués à travers la province. M. Rolland explique que le membre demandait à ce que le délégué fasse le tour du poste pour recueillir des sommes et, par la suite, les faire parvenir par courrier à l'équipe de ce membre.

M. Rolland a proposé que l'équipe de ce membre fasse une demande pour être reçue au Congrès des délégués de 2013 lors de la cueillette de fonds annuelle.

## **SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX FINANCES, M. LUC FOURNIER**

- Ø Demande de dérogation aux assurances
- Ø Transaction UBS à Fiera capital
- Ø Phase II Fonds de l'APPQ
- Ø Rendement sur les fonds de placement à l'APPQ
- Ø Politiques internes de l'APPQ
- Ø État des surplus en assurance-maladie
- Ø Compte rendu sur le développement informatique

### **Demande de dérogation aux assurances**

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, explique à un directeur que la définition d'appareil thérapeutique est large et aucun maximum n'est prévu dans le Règlement, ce qui fait que nous devons faire une réévaluation des textes afin de nous protéger face à l'inflation galopante dans le domaine. Déjà, un mandat a été donné à Aon afin de réviser les textes et les réactualiser en fonction de la réalité d'aujourd'hui. Le tout sera présenté au Congrès 2013.

### **Transaction UBS à Fiera capital**

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, explique que Fiera Capital a fait l'acquisition de comptes reliés à des titres de revenu fixe canadiens, à des actions canadiennes et à des mandats équilibrés de UBS Gestion globale d'actifs (Canada).

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, ajoute que Corporation Fiera a fait la transaction en vertu de laquelle Fiera acquiert de UBS Gestion globale d'actifs (Canada) Inc. des comptes reliés à des titres de revenu fixe canadiens, à des actions canadiennes et à des mandats équilibrés canadiens de UBS GA, ce qui représente des actifs sous gestion d'environ 8 milliards de dollars. En contrepartie, UBS GA reçoit 52 millions de dollars en espèces, sujets à certains ajustements. Cette transaction a été annoncée le 11 décembre 2012 et devra être approuvée par les autorités de réglementation et satisfaire aux autres conditions habituelles.

- À propos de Corporation Fiera Capital

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, mentionne que Fiera Capital est un important gestionnaire de portefeuilles indépendant inscrit en Bourse. La société est l'une des rares firmes de placements au Canada ayant une gamme complète de produits et de services et offrant à ses clients une feuille de route éprouvée de premier plan en gestion d'actions et de titres à revenu fixe, ainsi qu'une expertise poussée en répartition d'actifs et en stratégies non traditionnelles de placement. L'adresse de leur site Web est : [www.fieracapital.com](http://www.fieracapital.com).

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, souligne que des renseignements supplémentaires sur la Société, y compris la notice annuelle de la Société, sont disponibles sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

- À propos d'UBS Gestion globale d'actifs Inc.

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, indique que Global Asset Management, une division de UBS, est un important gestionnaire d'actifs, disposant d'un portefeuille d'affaires diversifié sur le plan géographique, en termes de solutions de placements et de canaux de distribution. Il met à la disposition de sa clientèle des capacités de placement diversifiées dans toutes les principales catégories d'actifs traditionnels et alternatifs. Cela inclut les actions, le revenu fixe, les monnaies, les fonds de couverture, l'immobilier et les infrastructures qui peuvent également être associés dans le cadre de stratégies multi-actifs. L'unité de services destinés aux fonds de placement assure la mise en place de fonds du point de vue juridique, ainsi que des services de comptabilité et de présentation de l'information pour tous les fonds de détail et les fonds institutionnels.

M. Fournier ajoute que UBS groupe gestion était le gestionnaire de portefeuilles d'actions canadiennes et d'obligations canadiennes. Selon les analyses du groupe conseil AON et de l'Industrielle Alliance, il n'y a pas lieu de s'inquiéter puisque l'entreprise a de bonnes performances.

## **Phase II Fonds de l'APPQ**

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, informe les membres du Conseil de direction que les membres du Comité font un suivi sur la Phase II de la restructuration

des Fonds de l'APPQ. Cette phase considère le transfert des Fonds vers une plateforme d'assureur (fonds distincts). Le comité d'Investissement est d'avis qu'afin qu'un tel transfert puisse avoir lieu, la nouvelle structure devra permettre le respect intégral des Politiques de placement des Fonds et le maintien des conseillers en placements à qui incombe actuellement la gestion des portefeuilles des Fonds. Le Comité insiste sur le fait qu'il devra conserver entièrement son droit de gérance à l'égard des Fonds en choisissant, entre autres, les gestionnaires de portefeuilles agissant pour le compte de ceux-ci, en participant à la négociation de leur rémunération, en assurant le suivi périodique de leur performance, ainsi qu'à l'égard de l'ensemble de ses devoirs, responsabilités et prérogatives découlant de son rôle actuel de gestionnaire de fonds d'investissements.

M. Fournier ajoute que les avantages identifiés par le Comité lors de son analyse ont principalement trait à l'ajout d'un portail Internet performant pour les membres et l'administrateur, une flexibilité accrue quant au choix des fonds d'investissements disponibles, une diminution importante des frais de gestion de la structure envisagée et le maintien intégral de son droit de gérance des Fonds en tant que gestionnaire et promoteur de ceux-ci. Lors des discussions, il est souligné que, si une telle décision était prise, le transfert devrait impérativement être terminé avant la date d'échéance du prospectus simplifié des Fonds actuellement en vigueur, soit vers le 15 juin 2013.

Suite aux discussions, il a été décidé à l'unanimité par le comité d'Investissement ce qui suit :

Considérant tous les travaux qui ont été faits récemment lors du transfert du volet flexible sur une plateforme d'assureur et qui ont permis de mesurer l'impact d'une telle restructuration;

Considérant les offres de service reçues par le Comité de la part de Desjardins, Industrielle Alliance et du Trust Banque nationale quant à la restructuration de la gestion des Fonds;

Il a été décidé, par le comité, de continuer les travaux d'analyse en vue, éventuellement :

de modifier la structure actuelle de gestion des Fonds de l'APPQ et de les transférer sur une plateforme d'assureur;

de choisir Trust Banque nationale et son partenaire d'affaires, l'Industrielle Alliance, comme fournisseurs de ces services;

de maintenir les portefeuilles cibles des Politiques de placement inchangés;

de laisser en place UBS ou Fiera capital, le cas échéant, suite à l'approbation de l'AMF et MFS McLean Budden à titre de gestionnaires de portefeuilles;

de former un sous-comité pour assister à la mise en place et au suivi de ladite transition; les membres de ce sous-comité étant Luc Fournier, Marc-Olivier Tremblay et Chrystian Leclerc.

À suivre au prochain comité pour approbation finale suite à l'analyse.

### Rendement sur les fonds de placement à l'APPQ



Performance au 30 septembre 2012 (avant les frais)

	3 mois	AAD	1 an	2 ans
Actions mondiales de croissance	3,6	8,3	14,2	3,8



#### Fonds de croissance APPQ

	Trimestre	AÀJ	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Portefeuille total	3,95	6,00	9,06	4,12	5,46	6,49	4,42
Portefeuille de référence	4,03	5,09	8,40	5,05	6,63	6,62	4,38



#### Fonds équilibré APPQ

	Trimestre	AÀJ	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Portefeuille total	3,43	5,73	8,63	4,46	5,72	6,82	5,05
Portefeuille de référence	3,45	4,88	8,02	5,39	6,72	6,92	5,02

## Statistiques sur le Flex

Au 31 octobre 2012

Nouveaux participants	4
Participant devenu inactif ou terminaison de participation	1
Participants actifs	1 391

Répartition par groupe d'âge :

Âge	Nombre de participants	Pourcentage
< 31	238	17,11 %
31 à 40	590	42,42 %
41 à 50	437	31,42 %
51 à 55	104	7,48 %
> 55	22	1,57 %
Total	1 391	100,00 %

Rendements nets :

	1 mois	3 mois	6 mois	Depuis la création du fonds
30 juin 2012	N/D	N/D	N/D	0,61 %
31 juillet 2012	0,14 %	N/D	N/D	0,75 %
31 août 2012	1,24 %	N/D	N/D	2,00 %
30 septembre 2012	2,21 %	3,63 %	N/D	4,26 %
31 octobre 2012	0,35 %	3,84 %	N/D	4,62 %
30 novembre 2012	0,89 %	3,48 %	N/D	5,55 %
31 décembre 2012	1,37 %	2,63 %	6,35 %	7,00 %

## Politiques internes de l'APPQ

Il y a dépôt du rapport des membres du comité qui ont révisé les politiques internes suivantes afin d'actualiser celles-ci puisqu'elles n'ont pas été révisées dans les 15 dernières années :

- § Politique lors d'occasions spéciales
- § Politique de cadeaux-souvenirs
- § Politique pour l'élection des membres du comité des Finances
- § Politique de vacances annuelles des membres du Bureau exécutif

Après discussion, l'ensemble des politiques révisées ont été adoptées par les membres du Conseil de direction.

## État des surplus en assurance-maladie

APPQ

Fonds d'assurance-maladie

Situation financière estimée au 31 octobre 2012

Rappel

Surplus du fonds d'assurance-maladie au 31 décembre 2011 : 807 000 \$

Soins médicaux et soins dentaires - période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2012

Ø Cotisations :	17 781 000 \$
Ø Réclamations payées :	(15 377 000 \$)
Ø Autres charges estimées :	<u>(837 000 \$)</u>
Ø Surplus estimé de la période :	1 567 000 \$



## Fonds d'assurance-maladie - Situation financière au 31 octobre 2012

Ø Surplus au 31 décembre 2011 :	807 000 \$
Ø Surplus estimé de la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2012 :	<u>1 567 000 \$</u>
Ø Surplus estimé au 31 octobre 2012 :	2 374 000 \$

Il est donc prévisible que l'on puisse mettre un gel sur la prime d'assurance pour une deuxième année consécutive.

### Compte rendu sur le développement informatique

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, explique aux membres du Conseil de direction que l'ensemble des rapports générés par GESMEM 2008 le sont sur une technologie qui prend beaucoup de temps à produire. Ainsi, lors de la génération du rapport pour l'Extranet, ceux-ci prennent jusqu'à 8 heures avant d'être déposés sur le site sécurisé. Il y a plus de 60 sortes de rapports dans GESMEM tous aussi critiques les uns par rapport aux autres. Suite à la décision prise en septembre, l'état du développement est lent puisque chaque rapport sera indexé sur la base de données et devrait survivre aux changements technologiques. Comme nous avons déjà une entente à coût fixe, il n'y aura pas de dépassement de coût, le défi est de faire fonctionner GESMEM et le générateur de rapport avec la même base de données en pleine compatibilité. Le dossier est à suivre.

\*\*\*\*\*



Jocelyn Boucher  
Vice-président aux Ressources humaines

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET  
POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

JB/sl